



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 14 mai 2020

Résolution de M. Vincent Vouillamoz du 3 mars 2020 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Benoît Gaillard « Ecoquartier des Plaines-du-Loup : point de situation sur le contracting »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 3 mars 2020, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Benoît Gaillard « Ecoquartier des Plaines-du-Loup : point de situation sur le contracting », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de M. Vincent Vouillamoz :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui communique l'avant-projet ainsi que les contrats de contracting qui engagent les SIL aux Plaines-du-Loup ».

Réponse de la Municipalité

Le financement du contracting du premier plan partiel des Plaines-du-Loup fera l'objet d'une demande de crédit supplémentaire, en principe cette année encore, qui sera l'occasion pour la Municipalité de présenter l'état du projet à votre Conseil.

Concernant les contrats, la Municipalité ne peut que rappeler à nouveau qu'ils sont de droit privé et qu'ils prévoient des clauses de confidentialité. Une transmission de ces contrats nécessiterait l'aval de l'ensemble des parties. La Municipalité n'y serait pas favorable. Il serait en effet dommageable pour la suite des activités des SIL de rendre publics leurs contrats de contracting. On ne peut à la fois exiger des SIL qu'ils diversifient leurs sources de revenus, tout en leur imposant un désavantage concurrentiel rédhibitoire dans un contexte de marché. De plus, dans le domaine du contracting, chaque contrat est spécifique puisque chaque projet est particulier. Il ne serait pas judicieux de suggérer une comparabilité entre des objets qui peuvent être de nature très hétérogène.

Dans le cas des Plaines-du-Loup, les mesures de soutien proposées par la Municipalité pour abaisser le prix du contracting ne sont pas détaillées dans le contrat. Seul le résultat de ce soutien est visible, soit le nouveau tarif abaissé qui n'a plus de rapport direct avec le coût du projet technique.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter